

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 23 septembre 2011

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2011-9-6-3

**Service consulté**

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE  
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE HIVER  
PROGRAMME 2011**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation d'autorisations de programmes d'un montant total de 392 316 € en faveur de trois maîtres d'ouvrages dont 329 316 € sur le programme F244 et 63 000 € de crédits contractualisés dans le cadre de la convention interrégionale de massif sur le programme F243, pour le financement de travaux de restructuration des équipements de loisirs de montagne, dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.

Dans le cadre de sa politique départementale d'aménagement des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise, le Département dispose de deux programmes pour assurer sa participation au financement des équipements d'accueil et de loisirs des sites de montagne : les programmes F 244 et F243 contractualisé dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif. Les dossiers déposés à ce jour et recevables au titre de ces deux programmes pour les sites d'intérêt départemental d'une part et les sites d'intérêt local d'autre part sont les suivants :

**I. Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster Hautes-Vosges**

➤ **Schnepfenried**

Au cours des étés 2010 et 2011 le syndicat mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges a réalisé les travaux consacrés à l'implantation d'un réseau de neige de culture sur le site d'intérêt départemental du Schnepfenried.

L'année 2011 permettra également, dans le cadre du projet global de modernisation de la station du Schnepfenried, d'entreprendre une série d'opérations complémentaires en vue de la poursuite du programme d'aménagement, de sécurisation et de rénovation du site.

☞ **Aménagement et sécurisation de la piste « Bronner ».**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du volet aménagement des pistes de ski alpin et fait suite à une préconisation de l'étude d'impact globale menée par le cabinet DIGITAL PAYSAGE d'aménager la piste rouge dite « Bronner » pour mieux répondre à la demande de la clientèle familiale du site. Il s'agit de la rendre plus accessible pour la classer en piste « bleue » et d'en sécuriser l'entretien et le damage, par l'installation de mât d'ancrage au sol pour la dameuse.

Les travaux consistent à élargir la piste de 25 mètres pour la sécuriser en la remodelant, travailler les lisières et sécuriser le point d'ancrage pour la dameuse.

Cette opération, chiffrée à 70 000 € HT, sera financée dans le cadre des crédits contractualisés de la Convention Interrégionale de Massif à hauteur de 14 000 € (20 %) par des crédits FNADT, la Région Alsace à hauteur de 10 % (7 000 €) et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à raison de 7 % (4 900 €).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 63 %, soit 44 100 € sur le programme F243.

☞ **Mise en conformité des gares d'arrivée des téléskis « Bronner » et « Bellevue »**

Les travaux consistent en la réalisation de l'inspection réglementaire à 30 ans (I30) de la gare d'arrivée du télésiège « Bronner » et le remplacement de la gare d'arrivée « Bellevue » par un système de lâcher sous poulie (LSP) pour sécuriser le flux des skieurs sur la partie sommitale.

Ces travaux doivent impérativement être réalisés en 2011 pour avoir l'autorisation des services de l'Etat de faire fonctionner ces deux équipements au cours de la saison hivernale 2011/2012.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d'aménagement été/hiver du site, signée le 14 février 2011.

Ces deux téléskis ont d'ores et déjà fait l'objet d'un remplacement et de l'électrification des gares de départ en 2009 ainsi que du remplacement des moteurs thermiques par des moteurs électriques.

Le coût total des travaux est estimé à 202 905 €. La Région et la communauté de communes sont sollicitées à hauteur respective de 8 et 9 %, et le Département à raison de 82,68 %, soit 167 768 € sur le programme F244.

➤ **Tanet**

Dans le cadre de l'inspection à 30 ans des téléskis imposée par l'administration, et selon un programme de révision prédéfini par elle, les téléskis « le Tremplin » et « La Ferme » du site d'intérêt local du TANET doivent faire l'objet d'une révision complète.

Le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la Vallée de Munster entend maintenir la bonne fréquentation de cette station et moderniser les installations actuelles devenues obsolètes.

Les travaux comprennent notamment la rénovation de la gare motrice du télésiège du Tremplin, le remplacement des moteurs thermiques, le remplacement du pylône d'arrivée, ainsi que l'ensemble des contrôles concourant à l'opération d'inspection.

Ce projet ayant fait l'objet d'une demande dans le cadre du contrat de territoire de Vie Colmar Fecht et Ried, la communauté de communes interviendrait pour sa part à hauteur de 60 % du coût des travaux estimé à 310 000 €. Le financement du Département est sollicité à hauteur de 40 %, soit 124 000 € sur le programme F244.

## **II. Communauté de Communes du Pays de Thann**

### **➤ Thanner Hubel**

Dès l'année 2005, le site d'intérêt local du Thanner Hubel a bénéficié de l'aide départementale dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien et de modernisation des équipements de ski alpin ainsi que des abords de la ferme auberge situés sur cet emplacement.

Pour clore la série d'opérations destinées à maintenir l'activité de ce site et assurer la sécurité du public qui emprunte le chemin d'accès, la communauté de communes du Pays de Thann souhaite entreprendre la réfection ponctuelle du chemin d'accès au Thanner Hubel.

Cette station bénéficie de la particularité d'être difficile d'accès aux véhicules motorisés, ce qui permet le maintien de sa qualité environnementale.

Toutefois, le chemin d'accès se trouve en très mauvais état et nécessite une réfection minimale, dont le but n'est pas de faciliter l'accès mais d'assurer la sécurité indispensable des usagers.

Il s'agira de procéder, à certains endroits critiques, à la réfection du corps de chaussée, à la canalisation des écoulements d'eau souterraine et au remplacement de certaines rigoles d'évacuation des eaux.

Le coût global de cette opération est estimé à 41 720 €. La Communauté de Communes contribuera à hauteur de 10 %, soit un montant de 4 172 €, le Département étant sollicité à hauteur de 90 %, soit pour un montant de 37 548 € sur le programme F244.

## **III. Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac Blanc**

### **➤ Lac Blanc**

Dans la continuité du travail de dynamisation des infrastructures réalisé depuis plus de 5 ans, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc souhaite améliorer la complémentarité entre les activités été/hiver, en mettant notamment l'accent sur l'animation des disciplines « freestyle ».

Pour ce faire, l'objectif est de mettre à disposition des pratiquants un espace d'entraînement et de perfectionnement sécurisé. Cet espace est constitué d'un matelas « freestyle airbag » de 17 m X 12 m et de deux rampes d'entrée.

Cet équipement permettra de créer un espace d'« animation » gratuite pour tout public en vue de découvrir le saut et le freestyle dans un contexte ludique et sécurisant. Il constitue une activité à grande sensation dans la mesure où il proposera et facilitera l'accès du plus grand nombre aux pratiques dites « freestyle » comme le ski, le snowboard dans leur déclinaison freestyle.

Il pourra également être utilisé par les structures associatives puisque le Freestyle Airbag convient parfaitement pour les séances d'entraînement des athlètes de haut niveau et des clubs. Il permet de s'entraîner aux techniques et mouvements de base ainsi qu'aux perfectionnements techniques plus avancés.

La conception du matelas airbag lui permet d'être installé et utilisé aussi bien en été qu'en hiver. Il s'agit d'un atout sans équivalent pour le Lac Blanc car il pourra ainsi être mis à disposition des VTTistes sur le Bike Park.

Enfin, s'agissant d'une structure mobile, elle est facilement transportable et pourra être utilisée pour promouvoir le site du Lac Blanc sur différents salons (SITV,...) ou lors d'animations auxquelles participe la station.

Il s'agit d'un équipement qui sera unique sur le Massif et particulièrement intéressant pour le potentiel qu'il offre en matière d'animation, de visibilité, de type d'usage et de pouvoir d'attraction auprès de la jeunesse.

Cet équipement, chiffré à 30 000 € HT, sera financé dans le cadre des crédits contractualisés de la Convention Interrégionale de Massif à hauteur de 6 000 € (20 %) par des crédits FNADT, la Région Alsace à hauteur de 10 % (3 000 €) et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à hauteur de 7 % (2 100 €).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 63 %, soit 18 900 € sur le programme F243.

**L'ensemble des opérations pour lesquelles l'inscription des crédits de paiement est sollicitée est synthétisé dans le tableau ci-dessous :**

<b>SITES</b>	<b>OPERATIONS</b>	<b>COUT HT €</b>	<b>AP F243 €</b>	<b>AP F244 €</b>
<b>Schnepfenried</b>	Aménagement et sécurisation piste Bronner	70 000.00	44 100.00	
	Mise en conformité gares d'arrivée Bronner et Bellevue	202 905.00		167 768.00
	<b>TOTAL SCHNEPFENRIED</b>	<b>272 905.00</b>	<b>44 100.00</b>	<b>167 768.00</b>
<b>Tanet</b>	Inspection à 30 TK Tremplin et La Ferme	310 000.00		124 000.00
	<b>TOTAL SM MUNSTER</b>	<b>582 905.00</b>	<b>44 100.00</b>	<b>291 768.00</b>
<b>Thanner Hubel</b>	Réfection chemin d'accès	41 720.00		37 548.00
<b>Lac Blanc</b>	Installation d'un matelas airbag	30 000.00	18 900.00	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>654 625.00</b>	<b>63 000.00</b>	<b>329 316.00</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder des subventions d'un montant total de :
  - 335 868 € sur un montant subventionnable de 582 905 € au syndicat mixte pour l'aménagement des stations de la vallée de Munster Hautes-Vosges, concernant les sites du Schnepfenried et du Tanet, pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessus et d'imputer :
    - 44 100 € sur le reliquat disponible sur l'AP contrat 2009, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
    - 291 768 € sur l'AP 2011, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
  - 37 548 € sur un montant subventionnable de 41 720 € à la Communauté de Communes du Pays de Thann, concernant le site du Thanner Hubel, pour l'opération figurant au tableau ci-dessus, et de l'imputer sur l'AP 2011, programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
  - 18 900 € sur un montant subventionnable de 30 000 € au syndicat mixte d'aménagement du Lac Blanc pour l'opération détaillée dans le tableau ci-dessus et de l'imputer sur le reliquat disponible sur l'AP contrat 2009, programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415,
- d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités concernées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'BUTTNER' in a cursive script.

Charles BUTTNER